

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**RETURN BIDS BY EMAIL TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS PAR**  
**COURRIEL À:**

Bid Receiving – PWGSC / Réception des  
soumissions – TPSGC  
11 Laurier St. / 11 rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

Epost: Please forward an e-mail to  
[TPSGC.DGAreceptiondessoumissionsABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.DGAreceptiondessoumissionsABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)  
in order to inform the Bid Receiving Unit of your  
interest in bidding via Epost.  
Connexion postal: Veuillez envoyer un courriel à  
l'adresse courriel suivante :  
[TPSGC.DGAreceptiondessoumissionsABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.DGAreceptiondessoumissionsABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)  
pour informer l'Unité de réception des  
soumissions de votre intérêt à soumissionner via  
Connexion postal

Or By/Ou par Fax To/A: (819) 997-9776

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in  
right of Canada, in accordance with the terms and  
conditions set out herein, referred to herein or attached  
hereto, the goods and services listed herein and on any  
attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté  
la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées  
ou incluses par référence dans la présente et aux  
annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici  
et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaires  
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY  
REQUIREMENT.

**Solicitation Closes –**  
**L'invitation prend fin**

At – à : 2:00 pm Eastern Daylight Time (EDT)  
14:00 Heure avancée de l'Est (HAE)

On - le : 4 April 2023  
4 avril 2023

<b>Title – Titre</b> Gestion des publications	
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W8485-226963/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> N/A	<b>Date</b> 27 mars 2023
<b>Address Enquiries to: – Adresser toutes questions à :</b>  National Defence Headquarters Ottawa, ON K1A 0K2 Attn: Dany Lebel, DAP 2-2-7 <a href="mailto:Dany.lebel2@forces.gc.ca">Dany.lebel2@forces.gc.ca</a>	
<b>Telephone No. – N° de telephone</b>	<b>FAX No. – N° de fax</b> 819-939-5042
<b>Destination</b> 455 Blvd de la Carrière Gatineau, Quebec K1A 0K2	

**Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise  
specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian  
customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery  
Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated.  
The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to  
be shown as a separate item.**

**Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf  
indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de  
douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être  
livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou  
aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et  
services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.**

<b>Delivery Required – Livraison exigée</b> N/A	<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b> N/A
<b>Vendor Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)</b>	
<b>Name – Nom</b>	
<b>Title – Titre</b>	
<b>Signature</b> _____	<b>Date</b> _____

## MODIFICATION 005

L'amendement 005 vise à répondre à la question du soumissionnaire :

1. Répondre aux questions des soumissionnaires potentiels
2. Modifier les critères techniques cotés
3. Modifier la partie 7 à l'article 1.1

### 1. Répondre aux questions des soumissionnaires potentiels

**Question 17:** Si, en tant qu'organisation, nous sommes actuellement au niveau de l'autorisation de fiabilité améliorée, pouvons-nous demander Secret au moment de la soumission de l'offre, car c'est maintenant une exigence pour une offre ? s'il s'agit d'un lieu où nous pouvons postuler pour Secret via le processus de soumission des offres.

**Réponse 17:** Malheureusement, ce n'est pas un lieu pour demander une autorisation secrète. Veuillez consulter le lien ci-dessous concernant le processus de filtrage de sécurité du gouvernement fédéral.

[À propos des enquêtes de sécurité sur l'organisation – Enquête de sécurité sur l'organisation – Exigences de sécurité des contrats du gouvernement du Canada – Canada.ca \(tpsgc-pwgsc.gc.ca\)](#); ou

[Attestations de sécurité d'organisation – Enquête de sécurité sur l'organisation et le personnel – Exigences de sécurité des contrats du gouvernement du Canada – Canada.ca \(tpsgc-pwgsc.gc.ca\)](#); ou

[Enquête de sécurité sur le personnel – Exigences de sécurité des contrats du gouvernement du Canada – Canada.ca \(tpsgc-pwgsc.gc.ca\)](#)

=====

**Question 16:** La nouvelle pièce jointe à l'annexe C, paragraphe 1.1 (Définition de interne) définit « interne » comme « effectué par le soumissionnaire, dans les installations du soumissionnaire, par l'équipe mobile de réparation (MRP) de l'entrepreneur au ministère de la Défense nationale (MDN), sans sous-traitance. Cette structure de paragraphe prête à confusion et semble se contredire. Comment se passe l'interne à l'installation du MDN? Qui est le soumissionnaire par rapport à l'équipe de réparation mobile des entrepreneurs ? Cela n'a pas de sens. Précisez s'il vous plaît.

**Réponse 16:** La pièce jointe à l'annexe C, paragraphe 1.1 (Définition d'interne) a été modifiée pour mieux définir Interne : travaux effectués par le soumissionnaire, à l'installation du soumissionnaire, par le détachement mobile de réparation (DMR) du soumissionnaire dans les installations du ministère de la Défense nationale (MDN), sans sous-traitance.

=====

**Question 15:** Le paragraphe 1.3 (MTEI) de la même pièce jointe définit le MTEI comme « les services de base qui comprennent l'hébergement de manuels techniques électroniques interactifs en ligne ». Ceci est une erreur. La définition correcte de MTEI est plus proche de "Un ensemble d'informations nécessaires à la description, au fonctionnement et à la maintenance du produit, organisées et formatées de manière optimale pour une présentation interactive sur écran à l'utilisateur final sur un système d'affichage électronique". En fait, les paramètres d'hébergement sont indépendants et non pertinents du MTEI lui-même. De plus, le terme « hébergement de MTEI » n'apparaît pas dans le présent ou le précédent EDT, rendant ainsi toute expérience acquise par le titulaire au cours du présent contrat (W8485-163512)

inadmissible. Nous demandons que la référence à « l'expérience d'hébergement MTEI » soit supprimée des critères techniques cotés.

**Réponse 15:** Veuillez-vous référer au EDT pour la définition de MTEI, réf. EDT section 1.4.12. De plus, les sections 3.2.7 et suivantes de l'énoncé des travaux identifient les exigences relatives à MTEI. Dans les critères cotés, le terme MTEI fait référence à une description générale dans le DPEAG(AEC), qui décrit ce qui est requis pour mettre en œuvre le MTEI.

Pièce jointe à l'Annexe C, Paragraphe 1.3 Remplacé par :

- 1.3 Le terme MTEI : Les services de base qui comprennent la mise en œuvre de manuels techniques électroniques interactifs en ligne.

=====

**Question 14:** La colonne « Pièces justificatives requises» dans la liste des critères techniques cotés au paragraphe d'ouverture 1)

" Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une expérience contractuelle récente, interne dans le service de gestion des publications et les services des Manuel technique électronique interactif:

- a. La gestion, la rédaction et l'affichage des instructions techniques des Forces canadiennes ; ou
- b. La gestion, la rédaction et l'affichage de publications techniques similaires ; ou
- c. Maintenance et hébergement d'un système IETM.

Alinéa "c." est répertorié comme "ou", mais est également inclus dans le premier paragraphe 1). Nous demandons que le premier paragraphe 1) exclut le terme « hébergement MTEI » et lise donc : « Le soumissionnaire doit démontrer son expérience contractuelle, récente et interne en gestion de publication pour : »

**Réponse 14:** Pièce jointe à l'annexe C, la colonne « Pièces justificatives requises » dans la liste des critères techniques cotés au paragraphe 1)

Changé pour:

- 1) Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une expérience contractuelle récente, interne dans le service de gestion des publications et les services de Manuel technique électronique interactif:
  - a. La gestion, la rédaction et l'affichage des instructions techniques des Forces canadiennes ; ou
  - b. La gestion, la rédaction et l'affichage de publications techniques similaires.

=====

**Question 13:** Est-il possible de savoir si le contractant actuel avait également un contrat "en fonction des besoins", similaire à l'appel d'offres actuel. Dans l'affirmative, pouvez-vous nous indiquer les heures de travail annuelles pour les six dernières années ?

**Réponse 13:** Oui, le contrat était un contrat "selon les besoins". Le nombre d'heures annuelles dépend des besoins de l'année. Le contrat précédent avait une portée plus large qui n'aurait pas de rapport avec la précision de ce futur contrat. Pour le futur contrat, une année normale consistera en ~3000 heures mais peut augmenter en fonction de l'étendue du travail.

=====

**Question 12:** Doit-on s'attendre à une charge de travail similaire (ou supérieure) à celle du contrat actuel avec L3 TECHNOLOGIES MAS Inc.

**Réponse 12:** Veuillez vous référer à la réponse à la question 1. La charge de travail du futur contrat sera moindre, car le contrat précédent prévoyait de nombreuses conversions (plus de 600) de PDF en S1000D, en plus du nombre normal d'amendements. Il est toujours nécessaire de procéder à certaines conversions, mais à l'heure actuelle, on ne prévoit pas plus de 20 publications. Si un changement important des règles commerciales est rendu obligatoire par le DOCA, il faudra alors que toutes nos 660 publications S1000D soient mises à jour en fonction de la nouvelle norme, ce qui augmenterait considérablement la charge de travail.

=====

**Question 11:** Le Canada peut-il fournir un exemple de document conforme à la norme MT-7?

**Réponse 11:** Le Canada ne peut pas fournir un exemple de document conforme à la norme MT-7, car le soumissionnaire doit fournir un exemple de la manière dont il satisfait aux critères obligatoires. Veuillez noter que le titulaire actuel est le FEO du système de visualisation et que nous ne pouvons donc pas fournir d'exemple. Toute personne ayant un accès doit avoir accès au RED du MDN, aux marchandises contrôlées et avoir un compte pour le MTEI actuel.

- **Q11a :** Plus précisément, nous aimerions voir comment le document du Canada interagit avec les images, les graphiques et les tableaux lorsque la taille de la police est réduite ou augmentée.
- **R11a :** Malheureusement, cela ne sera pas possible car il s'agit de MT-7 et MT-8. Lors de la soumission d'une proposition, veuillez fournir des exemples adéquats.
  
- **Q11b :** Existe-t-il une fourchette d'ajustement de la taille des polices de caractères qui est requise? Le Canada pourrait-il envisager d'autoriser une limite - par exemple, la plus petite taille de police est 8 et la plus grande est 20.
- **R11b :** La fourchette actuelle va de 25 % à 500 % de l'original.

=====

**Question 10:** Est-il nécessaire que ce travail soit effectué au Canada? Est-il nécessaire que ce travail soit effectué à l'intérieur d'un pays de l'OTAN ?

**Réponse 10:** Conformément au document sur les exigences en matière de sécurité des technologies de l'information pour le contrat W8485-226963, paragraphe 2.2.3 Informations exclusives à l'extérieur du Canada. Le stockage, le traitement et la création d'informations exclusives à l'extérieur du Canada ne sont pas autorisés dans le cadre de ce contrat.

=====

**Question 9:** Existe-t-il des restrictions ou des limitations en matière d'enregistrement de logiciels lors de l'intégration de nouveaux programmes qui fonctionneront sur le RID - comme un nouveau portail/programme MTEI? Le MDN peut-il indiquer quel programme de visualisation MTEI est actuellement utilisé?

**Réponse 9:** Actuellement, le programme de visualisation utilisé est la propriété du contractant actuel. Il appartient à l'entrepreneur de décider quel programme de visualisation S1000D (MTEI) est utilisé, mais conformément au EDT 3.2.4.4, lorsque les données sont renvoyées au MDN, elles doivent être utilisables par le MDN avec des programmes de visualisation commerciaux de série. Par conséquent, si une modification du S1000D est nécessaire pour que le programme de visualisation utilisé pendant le contrat affecte son utilisation avec un programme de visualisation de série, il doit être modifié pour être utilisable avec ledit programme de visualisation de série avant d'être renvoyé au MDN.

Remarque : Au cours de la première phase du contrat, le contractant établira un serveur d'essai avec les Services nationaux d'intégration de référence (SNIR) afin de s'assurer de la compatibilité et de l'absence de problèmes de sécurité avec le RID.

### MODIFICATION 004

#### Répondre aux questions des soumissionnaires potentiels

**Question 8:** Si, en tant qu'organisation, nous sommes actuellement au niveau de l'habilitation de fiabilité renforcée, pouvons-nous demander le niveau secret au moment de la soumission de l'offre, parce que c'est maintenant une exigence pour l'offre ?

**Réponse 8:** L'organisation doit posséder l'exigence de sécurité valide identifiée à la section 6.1 au moment de l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire ne possède pas l'exigence de sécurité valide au moment de l'attribution du contrat ou à une date convenue, le contrat sera attribué au soumissionnaire conforme suivant possédant l'exigence de sécurité valide.

=====

**Question 7:** Veuillez confirmer si les soumissions doivent être soumises à la réception des soumissions de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) conformément au paragraphe 2.2, OU par courriel à DapServicesBidReceiving-DoaServicesReceptionDesSoumissions@forces.gc.ca conformément à la page couverture de la DP.

**Réponse 7:** Toutes les soumissions et le matériel connexe/copies papier doivent être soumis à l'Unité de réception des soumissions de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Une modification sera publiée sur AchatsCanada dans les prochaines 24 heures fournissant des détails

=====

**Question 6:** Afin de démontrer la conformité à l'ANNEXE C (plan d'évaluation technique), nous avons l'intention de livrer notre exemple de IETM sur un système portable autonome. « Où » et « Comment » cela doit-il être organisé ?

**Réponse 6:** Semblable à A1. Les soumissions et tout le matériel connexe/copies papier doivent être soumis à l'Unité de réception des soumissions de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Une modification sera publiée sur AchatsCanada dans les prochaines 24 heures fournissant des détails.

=====

**Question 5:** Veuillez confirmer qu'il est permis de livrer les soumissions À LA FOIS sous forme de copie électronique via SPAC ou DAP (voir la question 1) et sous forme papier avec un ordinateur portable via l'arrangement de la question 2.

**Réponse 5:** DAP BRU n'acceptera aucune offre d'aucune sorte pour cette sollicitation. Toutes les soumissions et le matériel connexe/copies papier doivent être soumis à l'Unité de réception des soumissions de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

=====

**Question 4:** Le Canada autoriserait-il une prolongation de 10 jours ? Nous travaillons sur notre proposition et apprécierions un peu plus de temps en raison de la complexité et du processus d'examen interne.

**Réponse 4:** Nous prolongerons la sollicitation jusqu'au 04 avril 2023. Une modification sera ajoutée au site Web Achats Canada dans les prochaines 24 heures.

### **MODIFICATION 003**

L'amendement 003 vise à répondre à la question du soumissionnaire

**Question 3:** Y a-t-il un entrepreneur actuel pour ce travail et si oui, pouvez-vous fournir des détails standards tels que la durée, le montant et le nom de l'entrepreneur actuel?

**Réponse 3:** Oui, il y a un entrepreneur qui effectue actuellement un travail similaire. Le numéro de contrat est W8485-163512/001/BQ. L'entrepreneur actuel est L3 TECHNOLOGIES MAS Inc. et la durée du contrat est de six ans.

**Question 2 :** comment devons-nous soumettre la soumission si nous ne pouvons pas la soumettre par courriel ou par Connexion postale? Cela a-t-il quelconques effets sur notre soumission?

**Réponse 2:** Veuillez vous référer à l'article 2.2.1 & 2.2.2 dans W8485-226963/A, DDP Modification 001.

**Question n° 1 :** Veuillez confirmer si nous devons être inscrits au programme des marchandises contrôlées pour soumettre une proposition ou si l'inscription avant l'attribution est acceptable ?

**Réponse 1:** Comme l'appel d'offres ne comprend pas de marchandises contrôlées, le soumissionnaire retenu doit être enregistré, exempté ou exclu en vertu du CGP au moment de l'attribution du contrat. Veuillez consulter la clause A9130T (2019-11-28) 1.b du CCUA.

### **MODIFICATION 002**

L'amendement 003 vise à répondre à la question du soumissionnaire

**Question n° 1 :** Veuillez confirmer si nous devons être inscrits au programme des marchandises contrôlées pour soumettre une proposition ou si l'inscription avant l'attribution est acceptable ?

**Réponse 1 :** Comme l'appel d'offres ne comprend pas de marchandises contrôlées, le soumissionnaire retenu doit être enregistré, exempté ou exclu en vertu du CGP au moment de l'attribution du contrat. Veuillez consulter la clause A9130T (2019-11-28) 1.b du CCUA..

=== Fin des Questions & Réponses ===

## 2. A Attachment a Annexe C

**SUPPRIMÉ:** dans sa totalité

**INSÉRER:**

### **SERVICE DE GESTION DES PUBLICATIONS ET LES SERVICES DES MANUEL TECHNIQUE ÉLECTRONIQUE INTERACTIF**

#### **CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS**

##### 1.0 **DÉFINITIONS**

Aux fins de l'évaluation des critères techniques cotés, les définitions suivantes s'appliquent.

- 1.1 **À l'interne :** travaux effectués par le soumissionnaire, à l'installation du soumissionnaire, par le détachement mobile de réparation (DMR) du soumissionnaire dans les installations du ministère de la Défense nationale (MDN), sans sous-traitance.
- 1.2 **Gestion des publications :** Les services de base qui comprennent la gestion des publications techniques, les modifications et la distribution sont définies comme suit :
  - i) la gestion de la configuration des versions de publication;
  - ii) rédaction technique;
  - iii) implémentation de S1000D;
- 1.3 **Le terme MTEI :** Les services de base qui comprennent la mise en œuvre de manuels techniques électroniques interactifs en ligne.
- 1.4 **Expérience récente :** S'entend d'une expérience acquise au cours des dix dernières années précédant la date de clôture des soumissions.

TC 1	Critères techniques cotés	Pièces justificatives requises	Points attribués	Points par article	Évaluation/ Commentaire(s)
	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience contractuelle, <b>récente, interne dans le service de gestion des publications et les services des Manuel technique électronique interactif:</b></p> <p>a) L'expérience peut être démontrée pour un maximum de <b>cinq</b> contrats.</p>	<p>1) Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une expérience contractuelle <b>récente, interne dans le service de gestion des publications et les services de Manuel technique électronique interactif:</b></p> <p>a. La gestion, la rédaction et l'affichage des ordres techniques des Forces canadiennes; ou</p> <p>b. La gestion, la rédaction et la présentation de publications techniques similaires;</p> <p>2) Le soumissionnaire devrait fournir les renseignements suivants :</p> <p>a. Nom des organisations clientes;</p> <p>b. date de début et date de fin des contrats (de mois/année à mois/année);</p> <p>c. Un résumé de la manière dont les services fournis pour les éléments énumérés ci-dessus s'alignent sur les services de base qui constituent l'hébergement d'un système MTEI.</p>	<p>Les points seront attribués pour chaque contrat en fonction de la durée du contrat et de l'échelle suivante :</p> <p>0 à 11 mois : 10 point 12 à 23 mois : 20 points 24 à 35 mois : 30 points 36 à 47 mois : 40 points 48 à 59 mois : 50 points</p> <p>La note cumulative pour tous les articles correspondra à la note finale pour ce critère coté.</p> <p>Le nombre maximal de points pouvant être attribués pour ce critère est de 250 points.</p>	<p>Contrat 1 : Contrat 2 : Contrat 3 : Contrat 4 : Contrat 5 :  Total :</p>	

**NOTE TOTALE DE L'ÉVALUATION DES CRITÈRES COTÉS – TABLEAU SOMMAIRE**  
(Ce tableau doit être rempli par l'équipe d'évaluation composée de représentants du Canada.)

**Nom du soumissionnaire :**

<b>Numéro de critère</b>	<b>Total des points attribués</b>	<b>Commentaire(s) de l'évaluateur</b>
<b>TC 1</b>	____/250	
Total des points	____/250	
<b>Nombre minimum de points totaux requis</b>	<b>50/250</b>	<b>Respecté/non respecté</b>
Nom de l'évaluateur :	Signature :	Date :

**3. A Partie 7 à l'article 1.1**

**SUPPRIMÉ:** dans sa totalité

**INSÉRER:**

Partie 7           Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent :

- Annexe A - Énoncé des travaux
- Annexe B - Base de paiement
- Annexe C - Plan d'évaluation technique
- Annexe D - Évaluation financière
- Annexe E - Liste de contrôle des exigences de sécurité
- Annexe F - à la partie 3 de la demande de soumissions - Instruments de paiement électronique
- Annexe G - à la partie 5 de l'appel d'offres - Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - certification
- Appendice 1 à l'annexe A, déroulement des travaux
- Appendice 2 à l'Annexe A, Liste de distribution
- Appendice 3 à l'Annexe A, Format des étiquettes de DVD
- Appendice 4 à l'Annexe A, Liste des publications du CAEP
- Appendice 5 à l'Annexe A, Règles de fonctionnement
- Appendice 6 à l'annexe A, Coordonnées du BPR
- Appendice 7 à l'annexe A, Liste des exigences en matière de données contractuelles et description des éléments de données
- Appendice 8 à l'annexe A, Formulaire d'autorisation de tâches du ministère de la Défense nationale (DND 626)
- Attachment a Annexe C - Critères techniques cotés

**Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés**